

République Française

Département du Gard

Nombre de déléguésAfférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

20 titulaires et 20 suppléants

Présents :

11 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :

9 titulaires

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 0

18 suppléants

Votants :13

Date de la convocation

4 juin 2021

Numéro de la délibération

21-26

Objet de la Délibération

Convention d'engagement CRTE

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Yannicopoulos au Colisée 3, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Eliane LACROIX, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS, et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant : Monsieur Gilles DONADA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Circulaire n°6231 - SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique ;

Considérant qu'à travers ces contrats de relance et de transition écologique (CRTE), le Gouvernement propose aux collectivités une nouvelle méthode de contractualisation ;

Vu la Délibération du PETR 2021-22 du 8 avril 2021 positionnant le PETR sur la mise en œuvre de cette contractualisation avec l'Etat prenant la suite des Contrats de Ruralité ;

Il convient de s'engager dans l'élaboration d'un contrat par la signature d'une convention ou protocole d'engagement.

La convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. Cette convention permet aussi de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques.

Ce contrat déclinera notamment les orientations du Contrat de Plan Etat-Région sur le territoire et proposera un cadre permanent de référence pour les élus du territoire.

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
11 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
9 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 0
18 suppléants

Votants :13

Date de la convocation

4 juin 2021

Numéro de la délibération

21-26

Objet de la Délibération

Convention d'engagement CRTE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le
Et publication ou notification

Le
PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
07 JUIL. 2021
Bureau du Courrier

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver la convention/protocole d'engagement entre la Préfecture du Gard, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

